

**AVIS DE RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

JEUDI 17 JUIN 2021 – 20H30

SALLE BARBARA

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement de la rue du Petit Anjou et du Carrefour de la Croix :
 - Point sur l'opération et validation de l'opération ;
 - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux ;
2. Vente du bâtiment situé aux 6 et 8 rue Walter Pyron ;
3. Finances : Avance de trésorerie du budget commune vers le budget lotissement Barbara ;
4. Bilans 2020 et définition des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021, pour l'année scolaire 2021-2022, pour l'APS et la pause méridienne ;
5. Livret d'accueil et dossier d'inscription pour l'Accueil Périscolaire et la pause méridienne ;
6. Validation du projet et point sur le financement des chantiers de jeunes de juillet 2021 – convention entre la commune et l'Association du CSI L'Atelier ;
7. Avenant n°1 à la convention du projet éducatif territorial et du plan mercredi de la commune de Saint Georges sur Loire ;
8. Appel à projets 2021 / Les Espaces Naturels Sensibles – Support pédagogique : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire ;
9. Remplacement de personnel – recrutement par l'intermédiaire du Centre de Gestion et mise à disposition de la commune dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 ;
10. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
11. Questions diverses.

Affiché le 11 juin 2021



Le Maire,
Philippe REVERDY



INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour des raisons de sécurité sanitaire, il a été décidé que la réunion se tiendra à titre exceptionnel à la Salle Barbara – 93, rue Barbara 49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX.

La séance sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel – distance physique – aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes). Concernant le type de masque, merci de bien vouloir vous munir soit :

- D'un masque de type chirurgical ou,
- D'un masque « grand public » de catégorie 1.

Des masques de type chirurgical seront à votre disposition à l'entrée de la salle.

Les réunions de l'Assemblée délibérante peuvent désormais avoir lieu sans jauge mais doivent respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières. L'heure du couvre-feu est établie à 23h00 (pas de dérogation possible pour le public).